

Votants : 66

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 juin 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA TECHNOPOLE DU NIORTAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Titulaires et suppléants présents :

Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Marcel MOINARD à Thierry DEVAUTOUR, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Corinne RIVET BONNEAU.

Titulaires absents pour départ :

Jérôme BALOGÉ, François GUYON, Lucy MOREAU, Eric PERSAIS.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220620-C__28_06_2022-DE

C- 28-06-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA TECHNOPOLE DU NIORTAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1511-2 et suivants,

Vu l'instruction NOR INTB15311125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine adopté en séance plénière du 19 décembre 2016, et plus spécifiquement l'orientation n°4 du schéma et le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises qui en découle adopté en séance plénière du 17 décembre 2018.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et notamment sa compétence en matière de développement Economique qui justifie son intervention,

Suite à l'adoption des statuts de la Technopole du Niortais lors du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2022, l'Assemblée Générale Constitutive de cette association s'est déroulée le 12 avril 2022 aux côtés des autres membres fondateurs et des partenaires.

Ainsi, après l'obtention du label par Rétis Innovation, la création et la structuration de l'outil technopolitain ainsi que sa gouvernance, il est à présent nécessaire de le doter des ressources pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions et de son développement.

Pour son exercice 2022, la Technopole du Niortais sollicite le soutien de l'agglomération dont les modalités sont définies dans la convention en annexe.

Le soutien sollicité pour l'exercice 2022 de l'agglomération à la Technopole du Niortais serait donc valorisé par une subvention indirecte correspondant à la mise à disposition des espaces.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à disposition d'espace au sein de Niort Tech selon les modalités définies dans la convention en annexe,
- Approuve le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 120 990 €,
- Valorise le versement de la subvention indirecte pour la mise à disposition de locaux nécessaire à l'activité de la Technopole,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à mettre en œuvre toute démarche pour réaliser le versement de cette subvention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Gérard LEFEVRE

Vice-Président Délégué